

ECOLE DE YOGA Horizon

99, Montée de la Grande Côte
69001 LYON
04 78 28 98 63
horizons.yoga@gmail.com
www.yoga-horizon.fr

NUMERO ADHERENT :
date inscription :

FICHE D'INSCRIPTION YOGA 2020/2021

(À remplir très lisiblement svp)

Première adhésion Renouvellement adhésion

NOM / PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL FIXE : / MOBILE :

COURRIEL :

je souhaite recevoir la newsletter

INSCRIPTION:

- à l'année : 1 cours par semaine 2 cours par semaine
 au trimestre : 1 cours par semaine 2 cours par semaine
 10 cours à dates libres
 au mois
 au cours
 cours particulier
 cours d'été
- SEANCE YOGA-NIDRA
 ATELIER HATHA-YOGA
 STAGE
 FORMATION

COTISATION :

- Tarif abonnement€
 Adhésion à l'association. (séparément si chèque)... 15 €
 Caution bibliothèque (chèque non encaissé) 50 €

MOYEN DE PAIEMENT : chèque / espèces

(Signature des conditions svp)

CONDITIONS - COURS DE YOGA

- Les cours, ateliers et stages de yoga sont réservés aux membres de l'association Horizons. L'adhésion annuelle est de 15 € minimum pour les membres amis. L'adhésion est valable du 1er juillet au 31 juillet de l'année suivante.

- Les cours de yoga s'adressent à des personnes aptes à pratiquer cette discipline. En cas de doute, consulter un médecin. Signaler à l'enseignant les problèmes de santé, les traitements en cours et les antécédents psychiatriques.

- Le premier cours d'essai est sans engagement, il est gratuit pour les personnes ne désirant pas s'inscrire à l'issue du cours, il est inclus dans la formule choisie pour les personnes qui s'inscrivent.

- Les semaines de cours sont au nombre de 34 pour l'année (voir calendrier des cours).

- Pour les cours hebdomadaires, il existe plusieurs formules d'abonnement et possibilités de règlement. Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de cours couverts par l'abonnement. Les différentes possibilités d'abonnement sont les suivantes :
règlement au cours ; forfait 10 cours à dates libres ; forfait au mois (1 cours par semaine sur 4 semaines consécutives) ; forfait au trimestre (11 semaines consécutives), 1 cours par semaine / 2 cours par semaine ; forfait à l'année, 1 cours par semaine (34 cours) / 2 cours par semaine (68 cours).
Les personnes s'inscrivant à l'année après le début des cours peuvent rattraper les cours manqués.

- Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs pour les personnes de foyer fiscal non imposable : étudiants, bénéficiaires du RSA, chômeurs (indemnités inférieures au SMIC) et autres statuts précaires.

- Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (yoga ou musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).

- Autres cas particuliers ou en cas de difficulté exceptionnelle, nous consulter.

- Pour les forfaits à l'année et au trimestre, il est possible d'effectuer un règlement échelonné : 2 ou 3 chèques (voire davantage : règlement mensualisé) à remettre avec la fiche d'inscription, ils seront encaissés à des dates préétablies.

- Les cours manqués sont rattrapables en venant à d'autres cours durant la période couverte par la formule choisie, mais ne peuvent être reportés au-delà de cette période d'inscription (mois, trimestre ou année). Dans ce cas, il est possible de venir à un autre moment durant la même semaine ou bien de venir deux fois une autre semaine (vérifier que le niveau convienne). Les personnes n'étant pas sûres de pouvoir assister aux cours de façon régulière ou de pouvoir rattraper les cours manqués ont la possibilité de prendre le forfait de 10 cours à dates libres.

- Les inscriptions sont pour un jour et un horaire donnés sauf cas particulier (horaires de travail non réguliers, déplacements fréquents, etc...). Il est parfois possible de changer d'horaire en cours d'année, et même de niveau avec l'accord de l'enseignant.

- Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées (sauf exceptionnellement cas de force majeure sur justificatif : mutation lointaine, maladie grave, maternité...). Les adhésions ne sont pas remboursables.

- Il est recommandé d'avoir une tenue confortable et propre, ainsi qu'un couvre tapis pour la pratique du yoga. Il est possible de laisser ses habits de yoga dans le vestiaire (étiquetage obligatoire). Veillez aussi à la propreté des pieds et des chaussettes.

- La bibliothèque est réservée aux adhérents de l'association. Elle est ouverte à la consultation lors de permanences. Certains documents sont empruntables aux conditions suivantes : un chèque de caution de 50 €, un seul ouvrage et/ou un seul cd à la fois pour une durée de 3 semaines.

Lu et approuvé, le..... signature :

